



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 juillet 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Pascale Douineau
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michaël Quernez
Eric Alagon a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Christophe Couic a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

MOTION

HORAIRES TER

Le soutien du Conseil municipal à l'Association TER 29 montre sa détermination à accompagner toute initiative qui va dans le sens du développement des moyens de transport ferroviaire sur notre territoire.

Par sa situation géographique, mais également l'attractivité de son tissu économique qu'il faut renforcer et sa capacité dans le domaine touristique qu'il convient de développer, la Bretagne, et pour ce qui nous concerne, le Pays de Quimperlé, doivent se mobiliser.

Les horaires TER sur la ligne Rennes-Quimper, comme la fermeture de la ligne Rosporden-Carhaix qui vient d'être annoncée au mépris d'une concertation avec les usagers et les élus locaux, sont des sujets qui impactent directement la vie des habitants du territoire.

Le train est un mode de transport écologique, confortable et fiable, mais il est à craindre que de nombreux usagers soient tentés de s'en détourner si le service proposé est insuffisant.

En conséquence, le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de Quimperlé Communauté, du Conseil départemental, du Conseil régional et des autorités compétentes pour répondre positivement aux demandes légitimes du Comité des usagers du TER 29.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Le Maire,
Michael QUERNEZ.

